



## Communiqué Pour diffusion immédiate

### ICI ON RECYCLE! : Le conseil de l'environnement entame la nouvelle campagne

**Rimouski, 29 septembre 2011** – Pour la sixième année consécutive, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) s'associe avec RECYC-QUÉBEC afin de contribuer à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de la région.

Dans le cadre de ce partenariat avec RECYC-QUÉBEC, le conseil s'engage à promouvoir le programme ICI ON RECYCLE!, créé et géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC. Pour ce faire, le conseil parcourra la région à l'automne en donnant des conférences dans divers organismes de développement.

Le conseil félicite également les nouveaux ICI inscrits, reconnus et attestés du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme ICI ON RECYCLE! Lors de la dernière campagne, deux établissements ICI se sont vus décerner l'attestation de performance de niveau 3, soit la plus haute reconnaissance du programme. Il s'agit de **Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)** et de la coopérative **ATENA**, deux organismes ayant à cœur la protection de l'environnement. Pour recevoir cette attestation, ces ICI devaient avoir mis en place des mesures leur permettant d'atteindre un taux de mise en valeur de leurs matières résiduelles dépassant les 80 %.

Au Québec, plus de 40 % des matières résiduelles sont générées par les ICI. Près de la moitié de ces matières a été dirigée vers les lieux d'élimination en 2006. Avec la nouvelle *Politique québécoise en gestion des matières résiduelles* et son premier plan d'action quinquennal dévoilée en mars dernier, le gouvernement fixe des objectifs ambitieux : ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées; recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels (interdiction d'enfouir le papier et le carton d'ici 2013); recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (interdiction d'enfouir d'ici 2020).

Pour plus d'informations ou pour inscrire votre établissement au programme ICI ON RECYCLE!, visiter le site de RECYC-QUÉBEC au <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca> ou contacter le conseil par téléphone, au 418 721-5711, ou par courriel, au [crebsl\\_mel@globetrotter.net](mailto:crebsl_mel@globetrotter.net)

- 30 -

Voici la liste des établissements attestés au niveau 3 :

Alimentation Coop, La Pocatière  
Co-éco, La Pocatière  
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, Rimouski  
Coopérative ATENA, Rimouski  
Uniprix Diane Lepage, Rimouski  
Uniprix Grenier, Lavoie & Patry, Rimouski  
Uniprix Marie-Noëlle et Isabelle Minville, Mont-Joli  
Uniprix Marie-Noëlle et Isabelle Minville, Mont-Joli

Source et information :

Marie-Eve Lagacé  
Agente de communications  
418 721-5711